AR Prefecture
043-214300485-20261030-D_85_2026-DE
Reçu le 03/11/2026

MAIRIE
La Chaise-Dieu

LA CHAISE-DIEU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 14

Le 30 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Salle du conseil municipal sous la présidence de Armelle SAVINEL, Maire, suivant convocation transmise le mercredi 21 octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : SAVINEL Armelle, TISSIER Alice, CARESMIER Guillaume, ABONDANCE Aurélie, CHAMBON Régine, DEHEPPE Marie, LAVERROUX Yannick, MARION Olivier, ROSSI Patrick, VIALANEIX Bernard, BOUDET Gérard, FLEURY Carine
Excusé ayant donné procuration : DUPON Dominique à TISSIER Alice, FRAIOLI Marine à ABONDANCE Aurélie

Secrétaire de séance : BOUDET Gérard

2026-085 - PASSAGE DE RÉSEAUX SOUS VOIE FERRÉE

Rapporteur : SAVINEL Armelle

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 554-1 et suivants relatifs aux servitudes de passage,

Vu la demande de Beta Energies pour le passage du réseau de chaleur sous la voie ferrée

Vu l'accord du Syndicat Ferroviaire

Considérant que la commune a pour obligation d'assurer la sécurité et la continuité du service public de distribution d'électricité sur son territoire,

AR Prefecture
043-214300485-20261030-D_85_2026-DE
Reçu le 03/11/2026

Madame le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir en même temps que le passage du réseau de chaleur la réalisation de l'enfouissement des réseaux BT et EP sous la voie ferrée dans le secteur de la Gare.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 20 268,23 € hors taxe pour la BT et 1 127,76 € HT pour EP.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 30 % pour la basse tension, correspondant au Génie Civil, soit :

20 268,23 € x 30 % = 6 080,47 €

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 % pour l'éclairage public, soit :

1 127,76 x 55 % = 620,27 euros

Cette participation serait revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le conseil municipal aprés avoir délibéré et voté

- Décide d'apporter son soutien à la demande présentée par la société Beta Energies en vue de faciliter la signature des conventions de passage ;
- Autorise Madame la Maire à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en œuvre des travaux y afférents ;

AR Prefecture
043-214300485-20261030-D_85_2026-DE
Reçu le 03/11/2026

- Confie à Madame la Maire le suivi du dossier et l'invite à rendre compte régulièrement au conseil municipal des actions engagées.
- Approuve l'avant-projet de modification Basse Tension et éclairage public ,
- Confie la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,
- Fixe la participation de la commune au financement des dépenses à 6 080,47 € et 620.27 € et autorise Madame le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay, comptable public du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
- Inscrit à cet effet la somme de 6 700.74 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprise.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 30 octobre 2026

La présidence de séance,
Armelle SAVINEL, Maire

Le secrétariat de séance,
Gérard BOUDET, Conseiller

MAIRIE DE LA CHAISE DIEU (Haute-Loire)